Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200087302-20250621-DC2025-02-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2025-02-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 juin à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 13 juin 2025

MIS EN LIGNE LE
16 JUIL. 2025

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 66 Pouvoirs : 13
Votants : 79 (dont 13 procurations)

Présents : ADDERLEY Simon (SAINT ANGEL) ; ALEXANDRE Thierry (BAS ET LEZAT) ; AUBIGNAT Michel (SAINT REMY DE BLOT) ; BARBARY Pierre (PONTGIBAUD) ; BARBECOT Michèle (SAINT OURS LES ROCHES) ; BARDEL Denis (BLOT L'EGLISE) ; BEAUSOLEIL Marc (SAINT ELOY LES MINES) ; BELLARD Davy (NEUF EGLISE) ; BERKES Marie-Andrée (SAINT OURS LES ROCHES) ; BLANCHONNET Patrick (AYAT SUR SIOULE) ; BOILOT Michel (SAINT GAL) ; BONNET Grégory (MONTCEL) ; BOREL Jérôme (SERVANT) ; BOUGAREL Joël (ARS LES FAVETS) ; BOULAIS Loïc (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; BOURLON Florent (POUZOL) ; CAILLOUX Luc (CHAPDES BEAUFORT) ; CAZAL Jean-Patrick (MOUREUILLE) ; CHANSELME Pascal (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; CHARRAUX Daniel (TEILHET) ; CHASTAGNAC Jean-Luc (SAINT ANGEL) ; COMBEAUD Gérard (SAINTE CHRISTINE) ; CRISPYN Guillaume (CHAMPS) ; DEMOULIN Armelle (SAURET BESSERVE) ; DESNIER Alain (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; DUBIEN Gaëtan (ARTONNE) ; DUDYSK Philippe (YOUX) ; DURANTEL Sylvie (SAINT GAL SUR SIOULE) ; DURIN Alain (ARS LES FAVETS) ; GIDEL Marc (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; GIMENEZ Alain (AYAT SUR SIOULE) ; GIRAUD Patrice (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; GRAND Josiane (GOUTTIERES) ; GRENAT Claude (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; HUBERT Marie-Françoise (JOZERAND) ; JOUHENDON Bernard (VIRLET) ; LABBE Pascal (SAINT AGOULIN) ; LASSET Paul (SAINT MYON) ; LECLACHE Julien (LAPEYROUSE) ; LEDUC Jean Claude (DURMIGNAT) ; LELONG Jocelyne (SAURET BESSERVE) ; LEMOINE Jean-Claude (SAINT MYON) ; MANUBY Didier (LES ANCIZES) ; MAS Gilles (SAINT GENES DU RETZ) ; MEUNIER Michelle (LA CROUZILLE) ; MICHEL Sabine (LAPEYROUSE) ; MONNET Karina (ARTONNE) ; MONTAGNE Pascal (MARCILLAT) ; MOULY Josette (SERVANT) ; OLLIER Roger (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; PAQUET Michel (SAINT AGOULIN) ; PIEUCHOT-MONNET Chantal (SAINT-PARDOUX) ; PORTE Jean-Luc (JOZERAND) ; PORTE Jean-François (MONTCEL) ; PORTIER Sébastien (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; POTELLERET Carole (POUZOL) ; POUZADOUX Jean-Paul (COMBRONDE) ; POUZOL Dominique (SAINT-PARDOUX) ; RAYNAUD Dominique (SAINT GEORGES DE MONS) ; RAYNAUD Isabelle (QUEUILLE) ; ROCHON Bernard (SAINTE CHRISTINE) ; RODRIGUES Anne Sophie (CHAMPS) ; ROSSIGNOL Patricia (ESPINASSE) ; RYCKEBUSCH Bruno (SAINT REMY DE BLOT) ; SOULIER Odile (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; TIXIER Jean-Luc (MONTPENSIER)

Absents ayant donné procuration :
Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)
Benoit BADUEL (Saint Hilaire La Croix) ayant donné procuration à Alain DESNIER (Saint Hilaire La Croix)
Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx)
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean-Patrick CAZAL (Moureuille)
Mathieu CAMUS (Pouzol) ayant donné procuration à Carole POTELLERET (Pouzol)
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier)
Daniel CITON (La Crouzille) ayant donné procuration à Michèle MEUNIER (La Crouzille)
Daniel CLUZEL (Gouttières) ayant donné procuration à Josiane GRAND (Gouttières)
Emmanuelle ESCAMEZ (Buxières sous Montaigut) ayant donné procuration à Roger OLLIER (Buxières sous Montaigut)
Christian JEROME (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Marc BEAUSOLEIL (Saint Eloy les Mines)
Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)
Amélie PEREZ (Châteauneuf les Bains) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)
Cendrine SAUTHON (Bas et Lezat) ayant donné procuration à Thierry ALEXANDRE (Bas et Lezat)

Madame Michèle BARBECOT a été élue secrétaire de séance.

Objet : PRIME DE PERFORMANCE 2025

Pour mémoire, pour l'année 2024, l'enveloppe réservée pour chaque salarié à temps plein du Syndicat de Sioule et Morge s'est élevée à :

- 1500 € bruts pour la part variable de la prime de performance (montant exact calculé en fonction du nombre de points attribués individuellement lors de l'évaluation du salarié et en tenant compte des absences), cette part variable ne concernant pas les agents en CDD,
- 2000 € bruts pour la part fixe (versée même en cas d'absence du salarié, excepté en cas de suspension du contrat de travail).

Ainsi, en 2024, le montant moyen réservé pour chaque agent à temps plein bénéficiant des deux parts s'élevait au total à 3500 € bruts.

Les versements de cette prime ont été échelonnés selon le calendrier suivant :

- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2024,
- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août 2024,
- Solde en novembre 2024.

Pour l'année 2025, le Président et les Vice-Présidents proposent de reconduire les montants de 2024. Ainsi, le montant réservé pour chaque agent à temps plein bénéficiant des 2 parts s'élèverait en 2025 à 3500 € bruts.

Pour l'année 2025, le Président et les Vice-Présidents proposent de reconduire les montants de 2024. Ainsi, le montant réservé pour chaque agent à temps plein bénéficiant des 2 parts s'élèverait en 2025 à 3500 € bruts.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De fixer pour 2025 l'enveloppe de la prime de performance à 3500 € bruts par salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 215 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),
- D'échelonner les versements de cette prime selon le calendrier suivant :
  - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) déjà versée en avril 2025,
  - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août 2025,
  - ✓ Solde en novembre 2025.

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 12 juin 2025.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (79 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **DECIDE de fixer pour 2025 l'enveloppe de la prime de performance à 3500 € bruts par salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 215 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),**

- **DECIDE d'échelonner les versements de cette prime selon le calendrier suivant :**
  - **Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) déjà versée en avril 2025,**
  - **Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août 2025,**
  - **Solde en novembre 2025.**

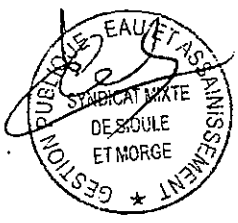

Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 21 juin 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX